

certi

Organisme de contrôle

www.certinergie.be

0000 02 171

info@certinergie.be



Données générales

Adresse de l'installation

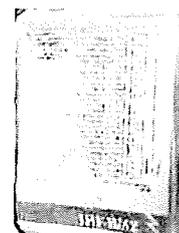
Dreve du bois de la neuville
49
4120 Neupré
unité d'habitation (maison)

Type de locaux
Propriétaire
Responsable des travaux
#TVA

Date du contrôle
Type du contrôle
Agent visiteur

05/07/2016
visite périodique (Art. 271)
Nicolas Dumont de Chassart

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Données du raccordement

GRD

Code EAN
Numéro du compteur
Index jour / nuit

TECTEO - RESA (opérateur
GRD)
non communiqué
55264674
82092,9 / 43887,6

Type de raccordement
Câble compteur - tableau
Tension nominale de service
Courant nominal de la protection de
branchement

souterrain
VFVB 4 x 10 mm²
3x400V + N - AC
25A

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

OK

Nombre de tableaux

1

Nombre de circuits

26

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent d'avant le 1/10/1981
Prise de terre piquets
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) 15,5
Conformité des liaisons équipotentielles OK
Test de continuité concluant
Contrôle boucle de défaut concluant
Protection contre les contacts indirects OK

Résistance minimale d'isolement mesurée (M Ω) 11
Dispositif différentiel de tête ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Dispositif différentiel "sdb" ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Raccordement OK
Éclairage/machines OK
Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles OK
Protection contre les contacts directs OK

Certifié (P) (D)

A la date du 05/07/2016, l'installation électrique de "Dreve du bois de la neuville 49 - 4120 Neupré" est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Signature de l'agent

personne n'est présent lors du contrôle

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Veraine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site Internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail: info@certinergie.be



Organisme de contrôle

www.certinergie.be

☎ 0800 82 171 :: info@certinergie.be

Remarques

- Le délai en vigueur pour le contrôle d'installation domestique déclarée conforme est tous les 25 ans.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Énergie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1^{er} octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de ses choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Énergie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <p>1</p> <p>Utilisez attentivement ce procès-verbal</p> | <p>2</p> <p>Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire</p> | <p>3</p> <p>Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation</p> | <p>4</p> <p>Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle</p> |
|--|--|---|---|

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verdaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

  
 Site Internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail: info@certinergie.be

certi



Organisme de contrôle

www.certinergie.be

0000 02 171

info@certinergie.be



Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

Plan(s) de position de l'installation

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlainne
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0000 82 171
 Mail : info@certinergie.be

certi

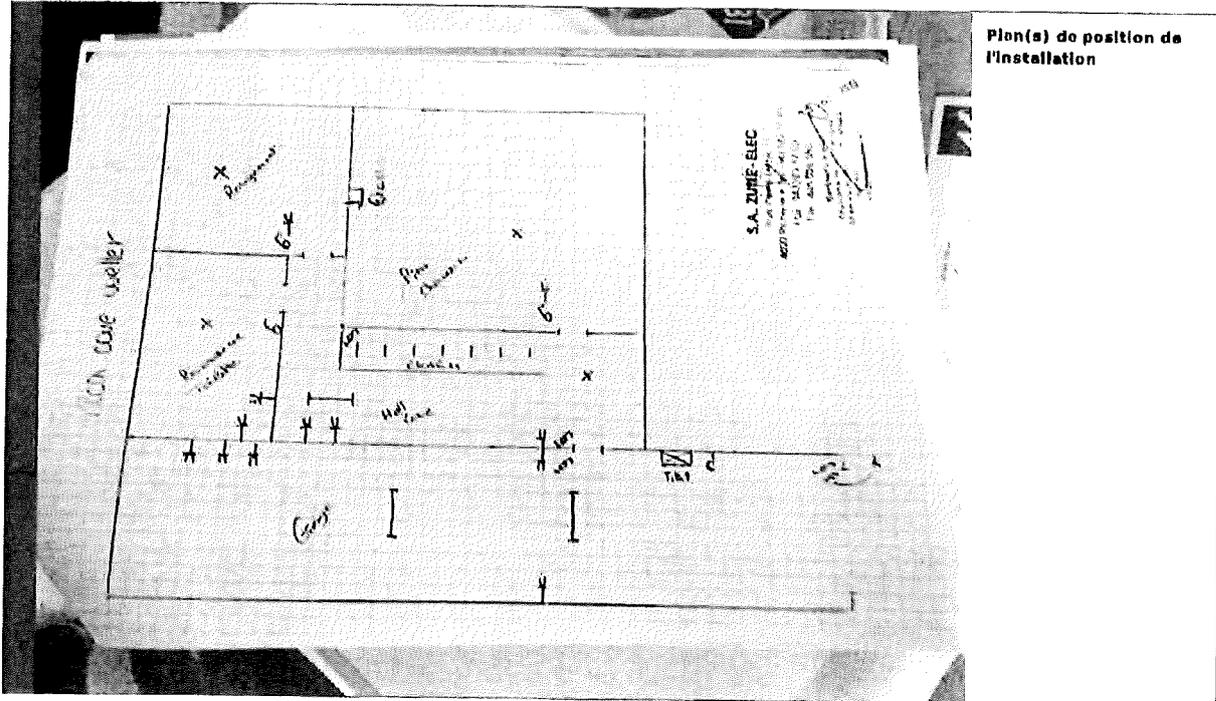


Organisme de contrôle

www.certinergie.be

0800 82 171

info@certinergie.be



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlainne
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0680 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be

Tél: 0800 82 171

Mail : info@certinergie.be